AMBASSADE DE FRANCE A SAN SALVADOR

1ra Calle Poniente n° 3718 Colonia Escalon San Salvador

Téléphone : (503) 25 21 90 00

le 08/05/2015

Objet : PROCES VERBAL DE LA 1ERE COMMISSION LOCALE DES BOURSES SCOLAIRES 2015/2016

La séance plénière de la Commission locale s'est tenue le 05/05/2015 à l'adresse suivante :

1ra calle Poniente no 3718 Colonia Escalon, San Salvador

Participants :

Etaient présents :

Membre de droit :

- M. KAHN Alain, Conseiller à l'Assemblée des Français de l'étranger, Conseiller consulaire
- M. VINOGRADOFF Philippe, Chef de poste ou son représentant, Président

Membre désigné :

- Mme BARAGHINI Pascale, Conseiller culturel ou son représentant
- M. CAHEN Pierre, Représentant des associations de Français à l'étranger (reconnues d'utilité publique)
- M. DAGNAUD Stéphane, Représentant des organisations syndicales représentatives des personnels enseignants, enseignant
- M. DALLY Nicolas, Représentant des organisations syndicales représentatives des personnels enseignants, enseignant
- Mme DESROCHES Régine, Représentant établissement d'enseignement, Proviseure
- M. LLINARES Rémy, Représentant des associations de Français à l'étranger (reconnues d'utilité publique)

Experts :

- Mme GUIRAL Marina, Agent consulaire en charge du dossier bourses scolaires, VI
- M. HUCHON Francois, Consul-adjoint (non président de la CLB)
- M. OULHEN Claude, Représentant établissement d'enseignement

Absents :

- M. DELESTRE Arnaud, Représentant établissement d'enseignement, CPE
- Mme GIROUX Virginie, Représentant des organisations syndicales représentatives des personnels enseignants, enseignant

Ont été remis aux membres de la commission locale les documents de travail suivants:

- Ordre du jour,
- Instruction générale,
- Télégramme de cadrage,
- Eléments du barème,
- Tarifs scolaires pour l'année scolaire,
- Liste des demandes

Première partie avant examen des dossiers individuels

Le Président a tout d'abord fait part des résultats de la seconde commission nationale des bourses scolaires de décembre 2014 et des décisions finales prises par l'AEFE pour l'année scolaire 2014/2015 : 33 boursiers (correspondant à 25 familles) dont 12 à 100% pour un montant total de 84120,98€ . Le président a expliqué pour les nouveaux membres du conseil certains paramètres du système de calcul des bourses scolaires mise en place depuis 2 ans: l'indice de parité de pouvoir d'achat, barème, mode de calcul des quotités de bourses, dialogue de gestion, contribution progressive de solidarité. Il a ensuite rappelé au conseil que l'enveloppe de référence pour le Salvador a été fixée cette année par l'AEFE à 79 130€. et qu'après le dialogue de gestion, l'enveloppe limitative a été fixée par l'AEFE à 88 000€. (85 500€ L'année passée), cette enveloppe ne devant en aucun cas être dépassée. Le président a indiqué qu'avant examen des dossiers individuels, la somme théorique des demandes de bourses s'élève à 91 751,07€ soit 3751.07 € au dessus de l'enveloppe limitative. Toute augmentation d'une quotité de bourse devra donc obligatoirement être compensée par un ajustement à la baisse d'autres quotités de bourse. Concernant la bourse de transport individuel, créée il y a 3 ans avec l'accord de la CNB, la CLB propose de maintenir le même montant qu'en 2014-2015, à savoir 1 026$/an. La commission a par ailleurs validé la liste des pièces justificatives demandées à l'appui des demandes de bourses. Le représentant du Lycée a ensuite présenté les tarifs scolaires pour l'année 2015/2016. L'augmentation des frais de scolarité est de 10 USD par mois uniformément pour toutes les classes. Cette augmentation représente une hausse moyenne des tarifs d'écolage de 4,7%. La commission est ensuite passée à l'examen des dossiers individuels, à savoir 25 dossiers de familles, représentant 33 boursiers : 32 renouvellements et 1 nouvelle demande.

Examen des dossiers individuels

LYCEE FRANCAIS DE SANTA TECLA

Observations suivant l'examen des dossiers / synthèse de la séance

Aucune proposition de rejet cette année. Toutefois pour 1 famille, la CCB1 propose une atténuation à la baisse de la quotité de bourse. La quotité d'une demande a été saisie à 0% ,la famille ayant annoncé qu'elle repartait en France cet été. Nouvelle demande : la situation financière de cette famille justifie une bourse à 100%. (11 boursiers à 100% contre 12 l'année passée). Après examen des dossiers individuels, le conseil est revenu sur toutes les demandes des bourses de transport. 4 nouvelles demandes étaient déposées. Renouvellement des bourses transport : le conseil a constaté que le tarif unique (1026 USD comme l'année passée) ne reflétait pas précisément toutes les situations (éloignement du lycée, zones dangereuses..). Il a souhaité que pour la prochaine campagne soient étudiés avec le lycée un tarif différencié et un suivi plus précis des situations particulières de chaque famille dans ce domaine. Au total, les propositions de la CCB1 s'élèvent à 114 626,50 USD soit 87 116,14€, inférieur à l'enveloppe limitative fixée, après dialogue de gestion, par l'AEFE (88 000€).